
La politique linguistique de la Russie

Description

En janvier dernier, le Président letton Valdis Zatlers approuvait une série d'amendements obligeant les employés à parler letton au bureau sous peine d'une amende de 50 lats (70€) ce qui a provoqué une vive réaction du ministère russe des Affaires étrangères. La population russophone de Lettonie représente 44% de la population. Selon le ministère russe, cette décision viole le droit des minorités ethniques. Si le comportement de la Lettonie peut paraître violent vis-à-vis de la minorité russophone, qu'en est-il en Russie du traitement de la diversité linguistique?

L'importance de la diversité linguistique et du pluralisme culturel n'est plus à démontrer à l'heure de la mondialisation et de l'hégémonie linguistique de l'anglo-américain. Cette diversité linguistique peut être parfois mal perçue, comme en France ou en Turquie. Elle peut parfois faire l'objet de politiques de promotions et de développement, et c'est le cas, de manière officielle en tout cas, de la Fédération de Russie.



Une centaine de langues et quatorze familles linguistiques

On dénombre en Fédération de Russie plus de 100 langues parlées sur le territoire réparties sur 14 familles linguistiques différentes telles que: langues indo-européennes, ouralo-altaïques, paléo-sibériennes... Certaines langues, comme le mordve, langues finno-ougrienne de la Volga, font l'objet de débats entre linguistes pour savoir s'il existe deux variétés d'une même langue, moksha et erzya, ou si ces deux idiomes sont deux langues distinctes, d'où la difficulté d'un compte précis du nombre de langues. Cette riche diversité linguistique est, d'une part inscrite dans la Constitution de 1993 mais est également régulée par plusieurs textes de loi, dont le plus récent date de 2004[1]. Ainsi, la Constitution indique dans l'alinéa 3 de l'article 68 que: «*La Fédération de Russie garantit à tous ses peuples le droit au maintien de la langue maternelle, l'établissement de conditions permettant son étude et son développement*». Outre l'importance de la reconnaissance de la garantie au droit linguistique, cet article fait référence aux peuples de Russie.

Un État multinational

Malgré les différentes politiques de russification menées pendant la période de l'Union Soviétique ou même avant, la Russie reste et est officiellement un État multinational. Le dernier recensement de 2002 ne dénombre pas moins de 192 nationalités différentes. Jusqu'en 1993 le passeport des citoyens indiquait obligatoirement, à côté de leur citoyenneté russe, leur nationalité. Cette nationalité pouvait être ethnique (Tatar, Mari) ou non, puisque les Juifs constituaient une nationalité. La distinction linguistique en russe est sans équivoque. En effet, au concept de «*rousskii*» qui signifie russe de nationalité, s'oppose le concept de «*rossiiskii*» qui signifie également russe mais au sens de citoyen. Cette distinction peut paraître étrange pour les ressortissants français par exemple puisque nationalité

et citoyenneté sont confondues en France. Cette institutionnalisation de la nationalité en Russie permet de facto une reconnaissance des peuples et ainsi le droit qu'ils ont à s'auto-administrer. La Fédération de Russie est ainsi divisée en 83 sujets dont 21 sont des républiques dotées logiquement de gouvernements et de Constitution. Ce découpage administratif permet donc à ces républiques de légiférer sur leurs langues. En effet, outre l'alinéa 3 de l'article 68 cité précédemment, on peut également faire référence à l'alinéa 2 qui stipule: «*Les républiques ont le droit d'établir leurs langues officielles. Dans les organes du pouvoir d'État et les organes de l'auto-administration locale, les établissements d'État de la république, elles sont utilisées parallèlement à la langue officielle.*» Cette disposition garantit donc dans les textes une liberté de gestion de la diversité linguistique au niveau local. Voyons maintenant deux illustrations concrètes.

Mari El et Tatarstan, deux républiques autonomes de la Fédération de Russie.

La République Mari El se situe à 600 km à l'est de Moscou, à une nuit de train. Elle est l'une des 21 républiques de la Fédération de Russie. Sa langue, le mari, est subdivisée en 2 variantes que sont le mari des prairies et le mari des montagnes. C'est une langue finno-ougrienne, à l'instar du komi ou des langues mordves. Selon la Constitution de la République Mari El, la langue mari est aux côtés du russe, officielle. Lorsque l'on se promène à lochkar Ola, la capitale de la république, la langue est présente dans l'affichage public, ministères, magasins, noms de rue, mais ne s'entend pas beaucoup. Il faut en effet se rendre dans des zones plus rurales pour pouvoir entendre la population parler en mari. C'est également une langue enseignée quasiment systématiquement dans les écoles de la républiques, et certains établissement dispensent un enseignement entièrement en mari. Cependant, malgré son statut officiel, la langue russe reste la langue du pouvoir local. Cette situation se retrouve dans d'autres régions de la fédération. Si dans les textes et dans la théorie, la langue jouit de dispositions et de textes visant à la promouvoir et à la développer, sa situation sociolinguistique est fragile. D'une part car, et c'est le cas de la grande majorité des langues minorées[2], de la planète, elle subit la pression naturelle de la langue dominante qu'est le russe. D'autre part, parce qu'elle souffre, auprès de la population russe de la république, à savoir 48% (contre 43% de Maris) d'une image de langue rurale et sans beaucoup d'intérêt. En plus de cela, il n'existe peu ou pas en Russie et *a fortiori* dans les républiques autonomes de mouvements militants, associatifs, citoyens, de défense et de promotion des langues. Ces groupes, associations et collectifs sont nombreux et actifs dans certains États membres de l'Union européenne. Au Pays de Galles par exemple, où le gallois jouit d'un statut de langue co-officielle avec l'anglais, le mouvement *Cymdeithias yr iaith*[3] agit pour une plus grande présence de la langue galloise, dans la vie publique notamment.



Plaque bilingue mari/russe du ministère des Finances de la République de Mari El à lochkar Ola. Photo Gwenvael Jequel, 2008.

La république voisine du Tatarstan, est également dotée de deux langues officielles: le russe et le

tatar. A la différence du mari, l'image de la langue tatar est moins négative que le mari en république Mari El. Lors d'un déplacement à Kazan, des Russes m'ont confié apprendre le tatar parce que c'était à la mode et c'était cool[4]. Dans le nouveau métro de Kazan, les différentes annonces sont d'abord faites en tatar puis en russe, il en est de même à l'aéroport de Kazan. Le choix de mettre telle ou telle langue en premier n'est pas anodin, il démontre une réelle volonté du pouvoir local de mettre le tatar en avant. On peut entendre la langue au parlement de la république, le temps d'émission radio et télévision augmente constamment. Le cas du Tatarstan est particulier, d'abord parce que les Tatars composent le deuxième groupe national de Russie avec 5,5 millions de personnes mais aussi parce que les Tatars ont résisté à la fois à la russification et à la christianisation. De tous les sujets de Russie, si l'on omet la Tchétchénie, le Tatarstan pourrait être la République la moins inféodée au pouvoir moscovite.

Une Union européenne multilingue

Si la Fédération de Russie a adopté la voie de la promotion de la diversité linguistique, c'est également le cas dans la plupart des pays membres de l'Union Européenne. La diversité linguistique et culturelle est en effet au cœur de la politique linguistique de l'UE. Cependant, la France fait encore en 2009 figure de mauvais élève de la promotion de cette diversité. Si des pays comme la Russie ont ancré le droit au maintien et au développement de la langue maternelle dans leur Constitution, la France a attendu 2008 pour que les langues régionales soient timidement mentionnées dans la sienne. La France qui est l'un des pays de l'UE où la diversité linguistique est la plus riche est en revanche le plus réticent à sa promotion. A l'inverse de la Russie, elle n'a ni signé ni ratifié la convention cadre pour la protection des minorités. Elle n'a d'ailleurs jamais ratifié la charte pour les langues régionales et minoritaires, condition figurant dans les critères de Copenhague pour être membre de l'UE. Si la France voulait rentrer aujourd'hui dans l'UE, elle ne le pourrait pas, notamment parce qu'elle ne remplit pas les critères en matière de défense des minorités.

Les langues minorisées de Russie sont certes ancrées dans les textes de loi, et les langues sont officielles là où elles sont parlées. Cependant, l'UNESCO fait figurer dans son atlas des langues en danger, paru début 2009, la quasi totalité des langues de Russie comme langues en danger, à l'exception du tatar de Kazan... Les textes de loi sont une chose, ils sont indispensables mais ne sont pas le vaccin contre l'extinction des langues, loin s'en faut. Des politiques linguistiques volontaristes sont indispensables, mais onéreuses, pour maintenir ces langues sinon en vie, au moins en bonne santé (mais qui dit en bonne santé, dit en vie, non ?). Des républiques modestes comme la République des Mari n'ont des moyens que limités pour mettre en place de telles politiques. Une langue qui meurt, c'est un pan entier de l'Humanité qui s'en va. Des remèdes existent, les États se doivent de les mettre en place de toute urgence.

[1] Loi sur les langues des peuples de la fédération de Russie (1991 puis modifiée en 1998) ; Loi sur l'autonomie culturelle (1996) ; Loi sur la langue officielle de la Fédération de Russie (2004).

[2] Il est très difficile de désigner les langues dites « moins répandues » : langues régionales, langues minoritaires, langues minorisées, langues minorées. Il nous semble que le terme de langue minorée est le plus générique. Une langue est minorée sur un plan fonctionnel et qualitatif et pas uniquement sur un plan quantitatif.

[3] «La société de la langue» en gallois.

[4] «eto kruto»

* Gwenvael JEQUEL est étudiant en Master de russe à l'université de Rennes 2.

date créée

29/03/2009

Champs de Méta

Auteur-article : Gwenvael JEQUEL *